

En tant qu'infirmier(e) libéral(e), votre rôle est essentiel dans le déploiement de la campagne de vaccination anti-Covid. Vous pouvez vacciner contre la Covid dans les EHPAD, les établissements de santé et les centres de vaccination.

### Rémunération forfaitaire (EHPAD et centres de vaccination agréés) :

- Unique mode de rémunération dans les centres de vaccination.
- 168 euros par demi-journée ou 42 euros de l'heure si présence de moins de 4 heures ou si plus de 4 heures (chaque heure entamée étant due)
- 216 euros la demi-journée ou 54 euros de l'heure les samedi après-midi, dimanche et jours fériés.

Renseignez les dates et heures de vos vacations sur des bordereaux accessibles sur ameli:

- [pour les vacations en EHPAD](#), c'est l'établissement qui adresse le bordereau à l'Assurance Maladie ;
- [pour les centres de vaccination](#) et les autres ESMS, c'est le professionnel qui adresse le bordereau à l'Assurance Maladie.



**Pour les remplaçants :** la rémunération des vacations en centre de vaccination est envoyée directement par l'assurance maladie sur votre compte personnel et **doit être déclarée comme des honoraires.**

### Rémunération à l'acte (possible EHPAD mais aussi dans les organisations pluripro) :

- Les majorations de déplacement peuvent être applicables (dans la limite de 3 IFD maximum par intervention en EHPAD, autres ESMS ;
- Les majorations de nuit ne sont pas applicables.



### Rémunération de la saisie dans « Vaccin covid » :

Le téléservice de l'Assurance Maladie « Vaccin covid » est accessible via Amelipro et la carte CPS ou e-CPS. La saisie de la vaccination est rémunérée 5,40 euros. La facturation est automatiquement calculée par la CPAM.